



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
14.12.2011 Bulletin 2011/50

(51) Int Cl.:
A45C 1/02 (2006.01) **A45C 3/06 (2006.01)**
A45C 7/00 (2006.01) **A45C 13/12 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **11305737.6**

(22) Date de dépôt: **10.06.2011**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Wilms, Ludovic**
69300 Caluire et Cuire (FR)

(74) Mandataire: **Palix, Stéphane et al**
Cabinet Laurent & Charras
"Le Contemporain"
50, Chemin de la Bruyère
69574 Dardilly Cedex (FR)

(30) Priorité: **14.06.2010 FR 1054701**

(71) Demandeur: **Wilms, L.**
69006 Lyon (FR)

(54) **Contenant de type bagage, sac ou analogue**

(57) Contenant (1) de type bagage, sac ou analogue comportant :

- un compartiment principal (2) destiné à contenir au moins un objet, et ;
- une portion flottante (3) agencée au niveau d'une surface extérieure (4) dudit compartiment principal (2), ladite portion flottante (3) étant partiellement solidarisée avec le compartiment principal (2) de façon à laisser libre au moins une lisière (5) de la portion flottante (3) ;

caractérisé en ce que la portion flottante (3) comporte un trou traversant (6) et en ce que le contenant (1) comporte un compartiment secondaire amovible (7) apte à coopérer de façon réversible avec le trou traversant (6) de la portion flottante (3).

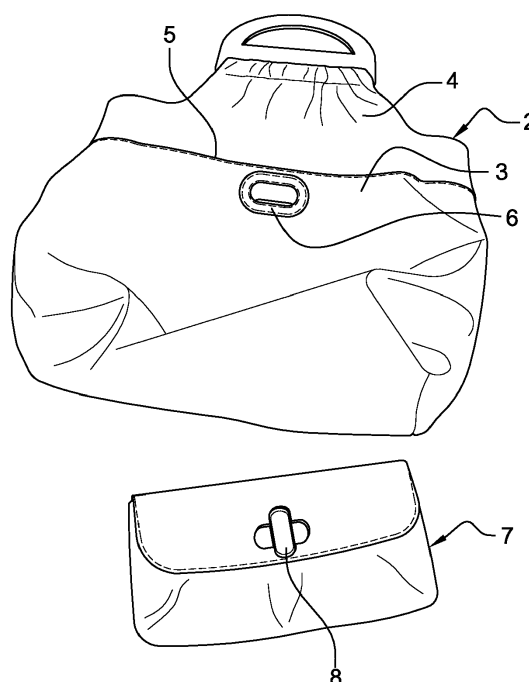


Fig. 1

Description

DOMAINE TECHNIQUE

[0001] La présente invention se rapporte au domaine des contenants de type bagage, sac ou analogue. De tels contenants peuvent notamment se présenter sous la forme de sacs à main, de valises, de sacs de sport ou de plage, de portes ordinateur, de serviettes, porte-documents ou cartables.

[0002] Par ailleurs, ils peuvent être réalisés dans différents matériaux et notamment dans un matériau naturel tel que du cuir. Ils peuvent également comporter des textiles, tissés ou non, à base de fibres naturelles ou synthétiques, la nappe textile pouvant être recouverts d'une couche d'enduction ou les fils la constituant, être extrudés.

[0003] L'invention vise plus particulièrement un contenant muni d'au moins un compartiment principal.

ART ANTERIEUR

[0004] De façon générale, on connaît des contenants présentant un compartiment principal dans lequel l'utilisateur peut positionner aléatoirement l'ensemble des produits ou articles qu'il souhaite transporter. Ces articles peuvent alors librement se déplacer à l'intérieur du compartiment principal dans lequel ils sont positionnés.

[0005] Il est donc courant que l'utilisateur cherche pendant de longues minutes un objet ou un article à l'intérieur du compartiment principal de son sac.

[0006] Ainsi, l'objectif de l'invention est de permettre à un utilisateur de trouver et de saisir rapidement un objet faisant alors partie intégrante du contenant.

EXPOSE DE L'INVENTION

[0007] L'invention concerne donc un contenant de type bagage, sac ou analogue comportant :

- un compartiment principal destiné à contenir au moins un objet, et ;
- une portion flottante agencée au niveau d'une surface extérieure du compartiment principal, cette portion flottante étant partiellement solidarisée avec le compartiment principal de façon à laisser libre au moins une lisière de la portion flottante.

[0008] Selon l'invention, ce contenant se caractérise en ce que la portion flottante comporte un trou traversant, et en ce que le contenant comporte un compartiment secondaire amovible apte à coopérer de façon réversible avec le trou traversant de la portion flottante.

[0009] Autrement dit, la portion flottante permet de former une poche ou encore une bande avec laquelle un compartiment secondaire amovible peut coopérer de façon réversible, la solidarisation entre le compartiment secondaire amovible et la portion flottante étant réalisée

au moyen d'un trou traversant positionné sur la portion flottante.

[0010] De tels compartiments secondaires amovibles peuvent notamment se présenter sous la forme d'une trousse, d'une pochette, d'un nécessaire de toilette, d'un porte téléphone portable ou de tout autre appareil électronique, d'un article de petite maroquinerie tel qu'un porte feuilles, un porte cartes, un porte chéquier ou encore un porte monnaie.

[0011] Par ailleurs, selon d'autres variantes de l'invention, un tel contenant peut comporter un ou plusieurs trous traversants agencés sur une même portion flottante. Il peut également comporter plusieurs portions flottantes chacune munie d'un trou traversant et permettant ainsi au contenant de comporter plusieurs compartiments secondaires amovibles.

[0012] De tels trous traversants sont formés chacun par un évidement de matière localisé au travers duquel un objet peut passer et ainsi traverser de part en part la portion flottante.

[0013] Avantageusement, le compartiment secondaire amovible peut comporter un fermoir apte à être inséré à la fois au travers du trou traversant de la portion flottante et d'un second trou traversant agencé dans un rabat du compartiment secondaire amovible de façon à solidariser le compartiment secondaire amovible avec la portion flottante.

[0014] En d'autres termes, le compartiment secondaire amovible est solidarisé avec la portion flottante de façon réversible, en positionnant le fermoir au travers du trou traversant de la portion flottante et du second trou traversant ménagé dans le rabat du compartiment secondaire amovible.

[0015] Selon un mode de réalisation particulier, le fermoir peut comporter une partie fixe destinée à coopérer à la fois avec le trou traversant de la portion flottante et le trou traversant du rabat.

[0016] Dans ce cas, lorsque le compartiment secondaire amovible est solidarisé avec la portion flottante, seule la partie fixe du fermoir coopère avec le trou traversant de la portion flottante et le trou traversant du rabat.

[0017] Avantageusement, la partie fixe du fermoir comporte une épaisseur au moins égale à l'épaisseur de la portion flottante plus l'épaisseur du rabat.

[0018] Par conséquent, lorsque la partie fixe du fermoir est insérée dans le trou traversant de la portion flottante et le second trou traversant du rabat, une portion libre de la partie fixe peut émerger du plan défini par la surface extérieure du rabat. Un tel agencement permet notamment de garantir le bon positionnement du compartiment secondaire amovible sur la portion flottante et le maintien en position de façon réversible du compartiment secondaire amovible sur la portion flottante.

[0019] En pratique, la partie fixe du fermoir peut présenter une forme oblongue, les trous traversants de la portion flottante et du rabat présentant chacun une forme oblongue complémentaire.

[0020] Autrement dit, la forme oblongue du fermoir coopérant avec des formes oblongues complémentaires des trous traversants, permet d'éviter tout pivotement du compartiment secondaire amovible par rapport à la portion flottante.

[0021] Par ailleurs, le fermoir peut comporter une partie mobile entre deux positions, une première position permettant d'introduire ou d'extraire le fermoir à l'intérieur des trous traversants de la portion flottante et du rabat, et une deuxième position permettant d'immobiliser le fermoir par rapport aux trous traversants.

[0022] De cette manière, lorsque l'on souhaite solidariser ou désolidariser le compartiment secondaire de la portion flottante, on place la partie mobile du fermoir dans la première position correspondant à une position ouverte. En revanche, lorsque l'on souhaite maintenir en position le compartiment secondaire sur la portion flottante, on place la partie mobile du fermoir dans sa deuxième position correspondant à une position fermée, empêchant tout mouvement relatif entre le fermoir et les trous traversants appartenant respectivement au rabat et à la portion flottante.

[0023] Une telle partie mobile peut être réalisée de diverses manières en étant escamotable par rapport à la partie fixe ou également en étant assujettie en liaison pivot et/ou glissière selon diverses directions.

[0024] Ainsi, selon un premier mode de réalisation, la partie mobile peut être apte à pivoter par rapport à un axe parallèle à la direction d'introduction du fermoir dans les trous traversants.

[0025] Dans ce cas, la partie mobile du fermoir se déplace en rotation dans un plan sensiblement parallèle à la surface extérieure du rabat du compartiment secondaire lorsque le trou traversant du rabat est inséré sur la partie fixe du fermoir.

[0026] Selon un second mode de réalisation, la partie mobile peut être apte à pivoter par rapport à un axe perpendiculaire à la direction d'introduction du fermoir dans les trous traversants.

[0027] Dans ce cas, cette rotation peut être combinée à un mouvement de translation de la partie mobile par rapport à la partie fixe du fermoir. La partie fixe du fermoir pénètre dans le trou traversant du rabat puis la partie mobile du fermoir effectue alors un mouvement de rotation dans un plan perpendiculaire par rapport à la surface extérieure du rabat.

[0028] En pratique, la partie mobile peut comporter une surface plane agencée en regard et sensiblement parallèlement, par rapport au rabat du compartiment secondaire.

[0029] Une telle surface plane permet en effet de garantir un maintien en position optimal du rabat du compartiment secondaire en positionnant le fermoir au travers du trou traversant de ce rabat. Elle permet ainsi de servir de butée s'opposant au déplacement du rabat par rapport au fermoir.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES FIGURES

[0030] La manière de réaliser l'invention ainsi que les avantages qui en découlent, ressortiront bien de la description du mode de réalisation qui suit, donné à titre indicatif mais non limitatif, à l'appui des figures annexées dans lesquelles :

la figure 1 est une vue en perspective d'un contenant conforme à l'invention dans lequel le compartiment principal est désolidarisé d'un compartiment secondaire amovible ;

la figure 2 est une vue en perspective du compartiment principal d'un contenant conforme à l'invention ;

la figure 3 est une vue en perspective d'un compartiment secondaire amovible d'un contenant conforme à l'invention ;

les figures 4 à 7 représentent en perspective les différentes étapes de la solidarisation réversible entre le compartiment secondaire amovible et le compartiment principal d'un contenant conforme à l'invention ;

les figures 8 à 9 représentent selon une vue en coupe une variante d'un fermoir permettant de solidariser le compartiment secondaire amovible avec le compartiment principal ;

la figure 10 représente en coupe une autre variante de fermoir présentant une forme distincte.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0031] Comme déjà évoqué, l'invention concerne un contenant de type bagage, sac ou analogue.

[0032] Tel que représenté à la figure 1, un tel contenant 1 peut se présenter sous la forme d'un sac à main comportant un compartiment principal 2 et un compartiment secondaire amovible 7. Par ailleurs, une portion flottante 3 est agencée au niveau de la surface extérieure 4 du compartiment principal 2. Une telle portion flottante 3 permet de définir, tel que représenté, une poche en étant partiellement solidarifiée avec la surface extérieure 4 du compartiment principal 2. De cette manière, une lisière 5 est laissée libre et permet de réaliser l'insertion d'un objet entre la surface extérieure 4 du compartiment principal et la portion flottante 3.

[0033] De plus, une telle portion flottante 3 comporte un trou traversant 6 destiné à coopérer avec un fermoir 8 positionné sur le compartiment secondaire amovible 7. Un tel trou traversant 6 peut être équipé, à sa périphérie, d'un renfort visant à améliorer la résistance et limiter l'usure du trou traversant 6. Un tel renfort peut notamment être formé par une ou plusieurs pièces métalliques solidarifiées entre elles ou avec la portion flottante 3. Lorsqu'une seule pièce métallique est utilisée, celle-ci peut être sertie tel un rivet avec la portion flottante 3.

[0034] Le renfort peut également être formé par une portion souple de textile, de cuir ou analogue et notam-

ment correspondre au matériau constituant la portion flottante **3** elle-même. Un tel renfort du trou traversant **6** peut donc être cousu, soudé ou collé avec la portion flottante **3**.

[0035] Tel que représenté à la figure 2, pour solidariser le compartiment secondaire amovible avec le compartiment principal **2**, il suffit d'écarter la lisière **5** de la surface extérieure **4** du compartiment principal **2**.

[0036] Le fermoir du compartiment secondaire amovible est alors apte à être inséré à l'intérieur du trou traversant **6** de la portion flottante **3**.

[0037] Tel que représenté à la figure 3, le compartiment secondaire amovible **7** comporte un rabat **10** muni d'un second trou traversant **9** à l'intérieur duquel le fermoir **8** peut être inséré.

[0038] Comme pour le trou traversant **6** de la portion flottante **3**, un tel trou traversant **9** peut être équipé à sa périphérie d'un renfort non représenté.

[0039] Tel que représenté à la figure 4, pour solidariser le compartiment secondaire amovible **7** avec la portion flottante **3**, on soulève le rabat **10** et on introduit le corps du compartiment secondaire amovible **7** entre la portion flottante **3** et la surface extérieure **4** du compartiment principal **2**.

[0040] Une fois le fermoir **8** agencé en regard du trou traversant **6** de la portion flottante tel que représenté à la figure 5, on introduit le fermoir **8** au travers du trou traversant **6** en procédant à un mouvement de translation du fermoir **8** ou du trou traversant **6** par rapport à l'autre élément en regard.

[0041] Tel que représenté à la figure 6, on positionne alors le rabat **10** au contact de la portion flottante **3**, en faisant pénétrer une partie fixe **27** du fermoir **8** au travers du trou traversant **9** du rabat **10**.

[0042] Tel que représenté à la figure 7, de façon à solidariser le compartiment secondaire amovible avec la portion flottante, on fait pivoter une partie mobile **28** du fermoir **8** autour d'un axe parallèle à la direction d'introduction **12** du fermoir **8** dans les trous traversants **6** et **9**. Bien entendu, la portion mobile **28** peut également se déplacer en translation ou en rotation selon d'autres directions, de façon à immobiliser le compartiment secondaire amovible sur la portion flottante du contenant.

[0043] En effet, et tel que représenté aux figures 8 et 9, le fermoir **18** peut également comporter une partie mobile **38**, mobile en rotation autour d'un axe perpendiculaire à la direction d'introduction **12** du fermoir **18** à l'intérieur des trous traversants. La partie mobile **38** est agencée dans une position ouverte pour permettre son passage au travers des trous traversants de la portion mobile **3** et du rabat **10**.

[0044] Par ailleurs, le fermoir **18** est solidarisé au compartiment secondaire amovible **7** au moyen d'un organe de solidarisation **14** tel qu'un rivet, écrou, vis ou analogue. Un cache **13** est ensuite rapporté de façon à éviter tout contact entre l'organe de solidarisation et les objets contenus à l'intérieur du compartiment secondaire amovible **7**.

[0045] Tel que représenté à la figure 9, une fois la partie mobile **38** agencée en position fermée, le fermoir **8** permet de solidariser le compartiment secondaire amovible **7** avec la portion flottante **3**.

[0046] Par ailleurs et tel que représenté à la figure 10, le fermoir **8** peut comporter une surface plane **11** destinée à être agencée en regard de la surface extérieure du rabat **10** et permettant de garantir la solidarisation du compartiment secondaire amovible par rapport à la portion flottante **3**. En effet, une telle surface plane **11** évite tout phénomène de pivotement du fermoir **8** par rapport aux trous traversants **6** et de la portion flottante **3** et du rabat **10**.

[0047] Il ressort de ce qui précède qu'un contenant conforme à l'invention présente de multiples avantages, et notamment :

- il permet de faciliter la saisie d'un compartiment secondaire amovible positionnée dans une zone extérieure à celle d'un compartiment principal ;
- il permet de réaliser différentes combinaisons de couleurs et de matériaux en permettant l'utilisation de plusieurs compartiments secondaires amovibles avec un même compartiment principal ;
- de même, un unique compartiment secondaire amovible peut être solidarisé avec plusieurs compartiments principaux tels qu'un sac de voyage et un sac à main ;

Revendications

1. Contenant (1) de type bagage, sac ou analogue comportant :

- un compartiment principal (2) destiné à contenir au moins un objet, et ;
- une portion flottante (3) agencée au niveau d'une surface extérieure (4) dudit compartiment principal (2), ladite portion flottante (3) étant partiellement solidarisée avec le compartiment principal (2) de façon à laisser libre au moins une lisière (5) de la portion flottante (3) ;

caractérisé en ce que la portion flottante (3) comporte un trou traversant (6) et en ce que le contenant (1) comporte un compartiment secondaire amovible (7) apte à coopérer de façon réversible avec le trou traversant (6) de la portion flottante (3).

2. Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le compartiment secondaire amovible (7) comporte un fermoir (8, 18) apte à être inséré à la fois au travers du trou traversant (6) de la portion flottante (3) et d'un second trou traversant (9) agencé dans un rabat (10) dudit compartiment secondaire amovible (7) de façon à solidariser le compartiment secondaire amovible (7) avec la portion flottante (3).

3. Contenant selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le fermoir (8) comporte une partie fixe (27, 37) destinée à coopérer à la fois avec le trou traversant (6) de la portion flottante (3) et le trou traversant (9) du rabat (10). 5
4. Contenant selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la partie fixe (27, 37) du fermoir (8, 18) comporte une épaisseur au moins égale à l'épaisseur de la portion flottante (3) plus l'épaisseur du rabat (10). 10
5. Contenant selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la partie fixe (27, 37) du fermoir (8, 18) présente une forme oblongue, les trous traversants (6, 9) de la portion flottante (3) et du rabat (10) présentant chacun une forme oblongue complémentaire. 15
6. Contenant selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le fermoir (8, 18) comporte une partie mobile (28, 38) entre deux positions, une première position permettant d'introduire ou d'extraire le fermoir (8) à l'intérieur des trous traversants (6, 9) de la portion flottante (3) et du rabat (10), et une deuxième position permettant d'immobiliser le fermoir (8, 18) par rapport aux trous traversants (6, 9). 20 25
7. Contenant selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la partie mobile (28) est adaptée à pivoter par rapport à un axe parallèle à la direction d'introduction (12) du fermoir (8) dans les trous traversants (6, 9). 30
8. Contenant selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la partie mobile (38) est adaptée à pivoter par rapport à un axe perpendiculaire à la direction d'introduction (12) du fermoir (18) dans les trous traversants (6, 9). 35
9. Contenant selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la partie mobile (28, 38) comporte une surface plane (11) agencée en regard, et sensiblement parallèlement par rapport au rabat (10) du compartiment secondaire amovible (7). 40

45

50

55

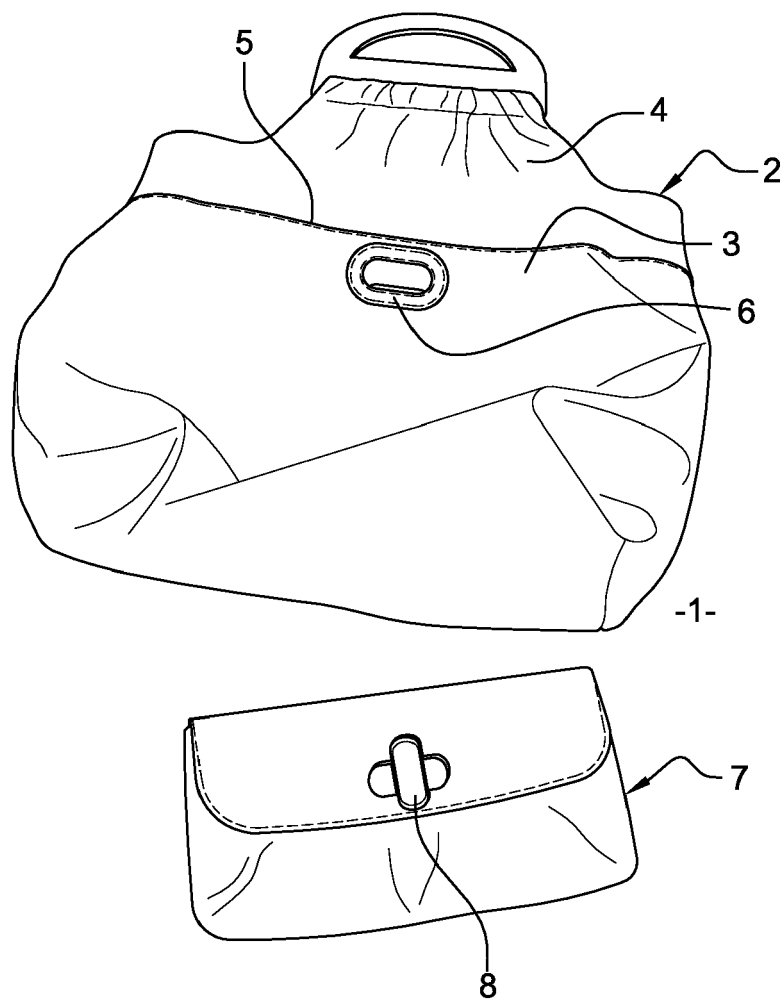


Fig. 1

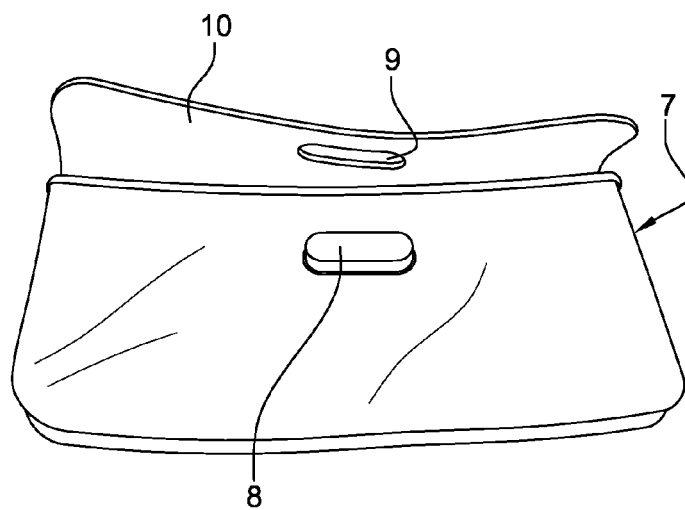
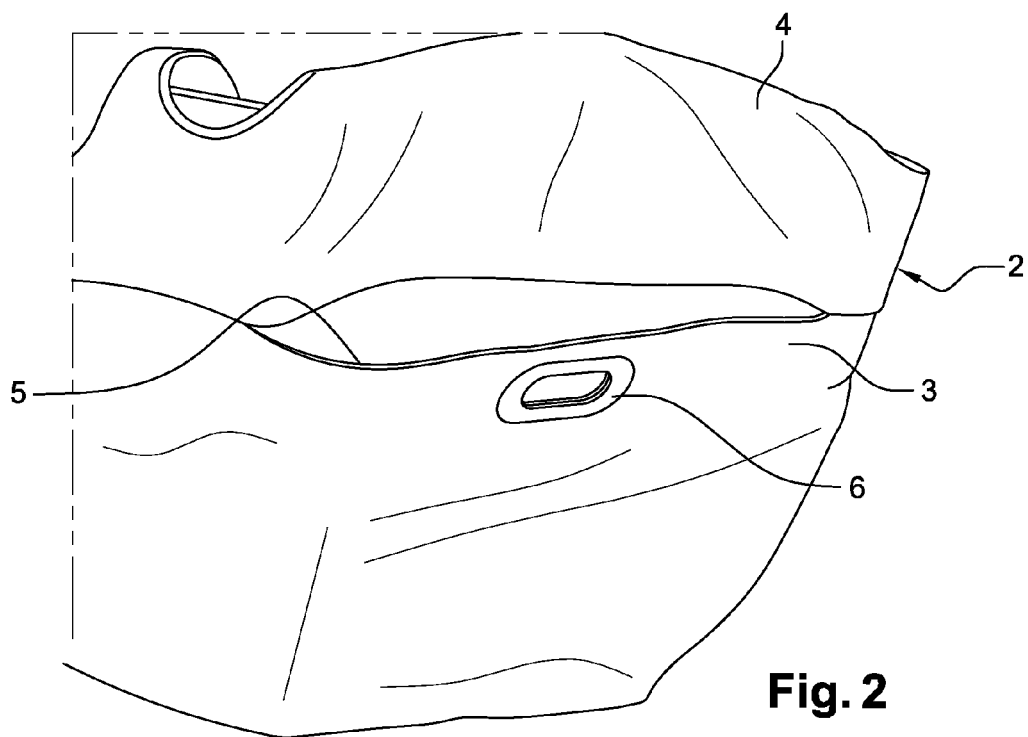


Fig. 3

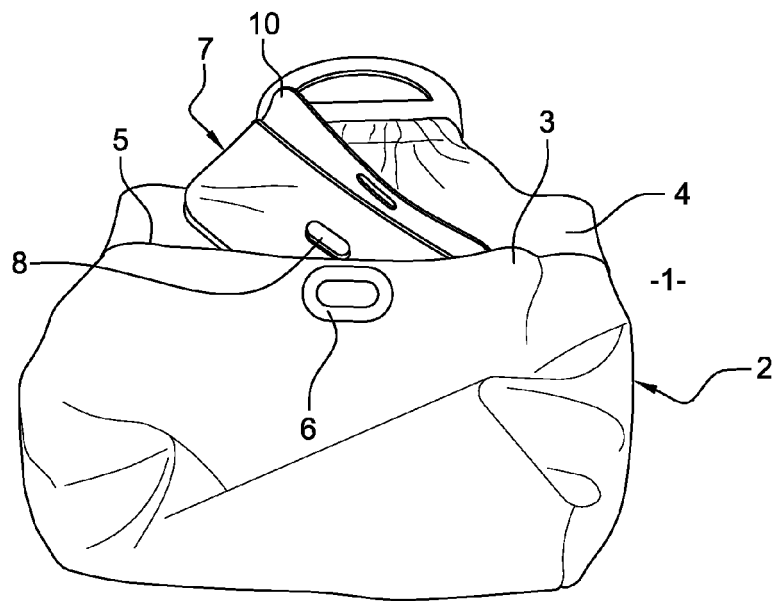


Fig. 4

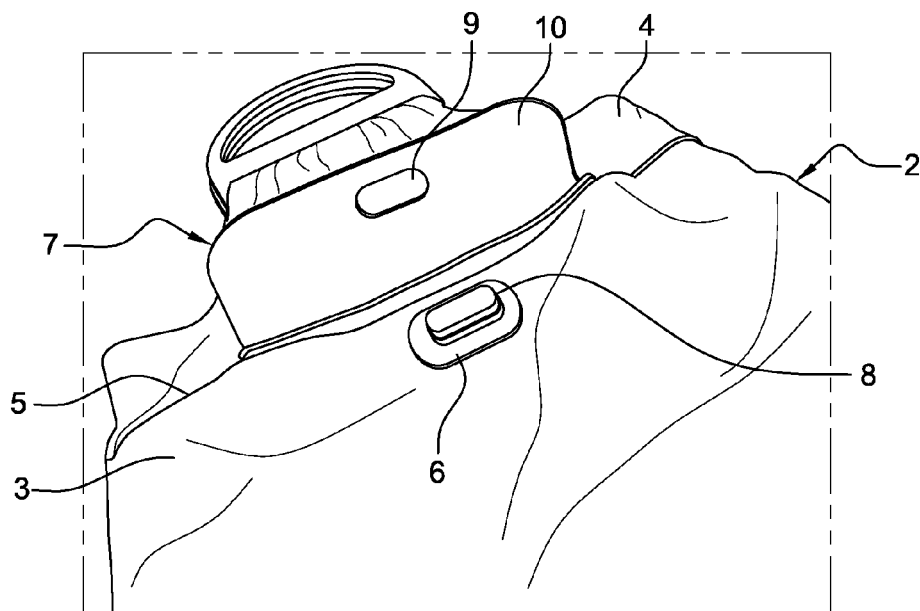


Fig. 5

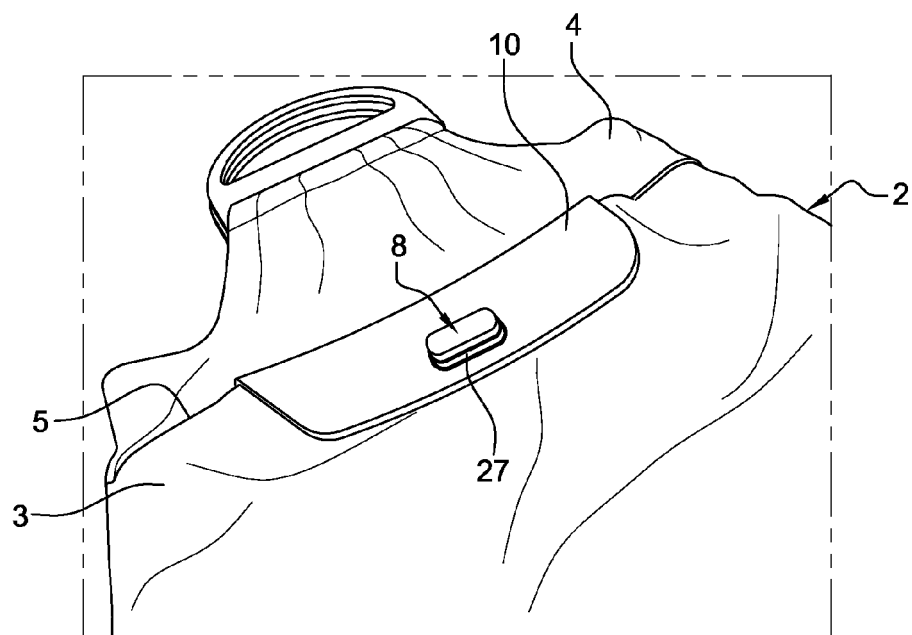


Fig. 6

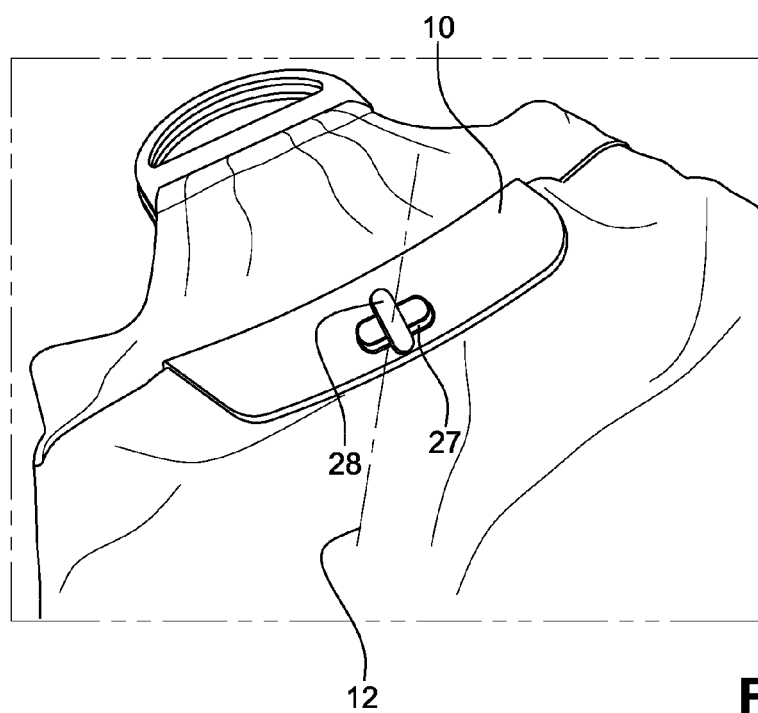
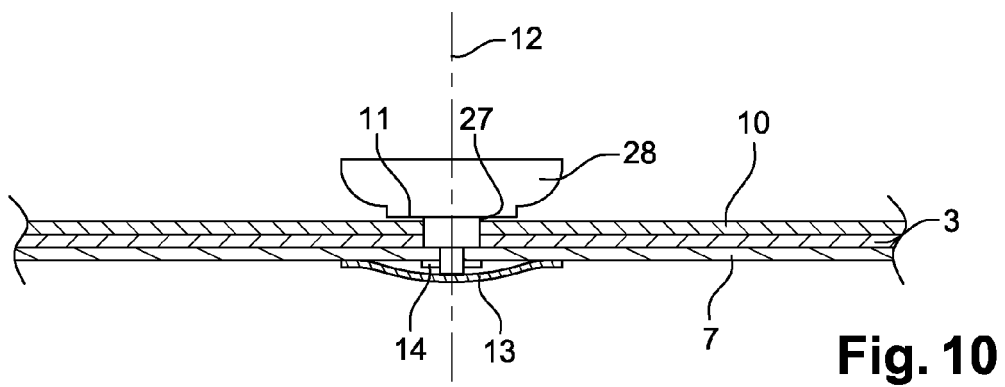
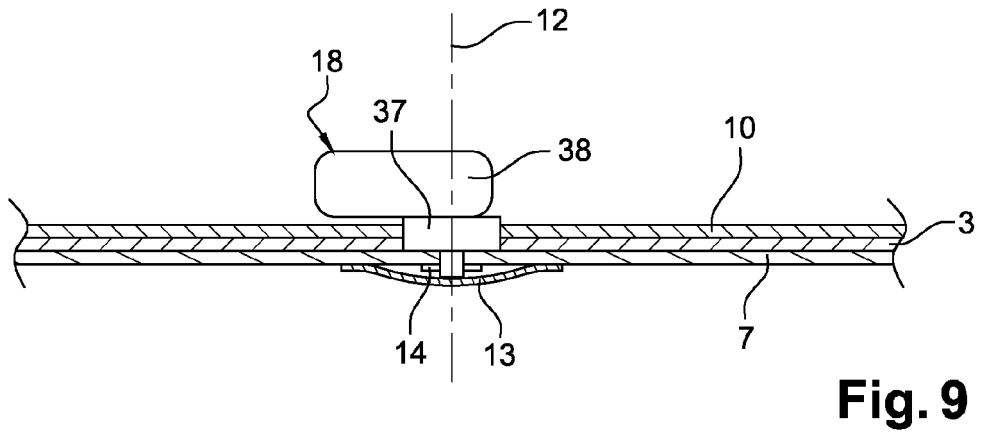
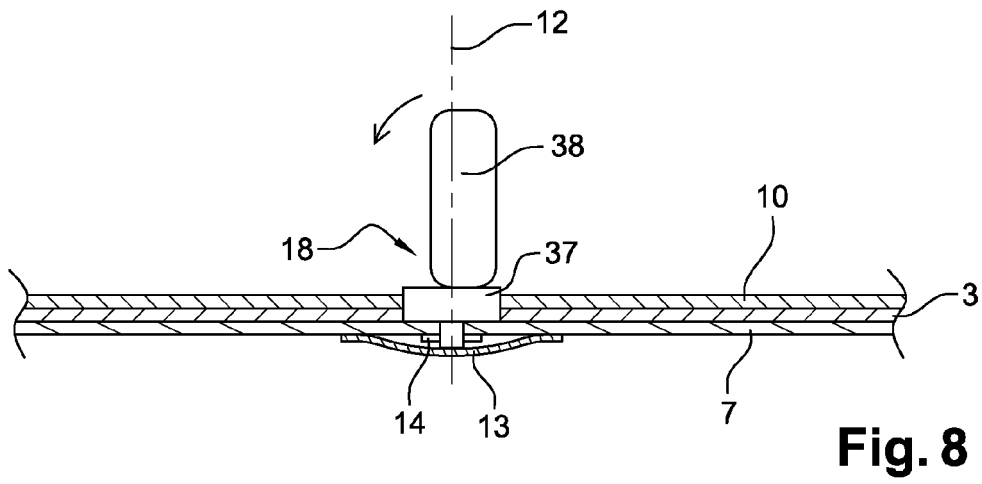


Fig. 7





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 30 5737

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2 439 715 A (BROUGHTON DOUGLAS J) 13 avril 1948 (1948-04-13) * colonne 2, ligne 24 - colonne 3, ligne 52; figures 1-5 *	1-9	INV. A45C1/02 A45C3/06 A45C7/00
A	FR 1 059 506 A (PERMUTA LTD) 25 mars 1954 (1954-03-25) * figures 1,2 *	1-9	ADD. A45C13/12
A	US 1 425 217 A (FRANK REGULSKI) 8 août 1922 (1922-08-08) * le document en entier *	1-9	
A	GB 12928 A A.D. 1910 (WOOLNOUGH ROBERT ALGAR [GB]) 2 mars 1911 (1911-03-02) * le document en entier *	1-9	
A	US 2 544 493 A (DAVID FILENBAUM) 6 mars 1951 (1951-03-06) * le document en entier *	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		18 juillet 2011	De la Hera, Germán
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503.03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 30 5737

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-07-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2439715	A	13-04-1948	AUCUN	
FR 1059506	A	25-03-1954	AUCUN	
US 1425217	A	08-08-1922	AUCUN	
GB 191012928	A	02-03-1911	AUCUN	
US 2544493	A	06-03-1951	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82